

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1020

6 avril 2016

SOMMAIRE

Duff & Phelps (Luxembourg) Management Company S.à r.l.	48944	SF Group S.A.	48922
Financial World Building S.à r.l.	48917	ShelteR Investment Management	48916
Financière de la charcuterie	48914	Silver Sea Holdings S.A.	48918
Financière Saint Merri Investments S.A.	48915	Sinequanon Health Care SA	48937
Innit International SCA	48946	Spaass	48957
Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l.	48944	Spaass	48958
Les Restaurants du Majestic SA	48950	Sped-Log AG	48923
Leveraged Capital Holdings S.à r.l.	48946	STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.	48959
Link Multiple 2010 S.C.A.	48948	Stanley Black & Decker Partnership Japan	48918
LMA (Luxembourg) S.à r.l.	48951	Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l.	48918
Lokai Consulting S.A.	48953	Stenat S.à r.l.	48959
Luxbail S.A.	48954	Sunrise Enterprises S.A.	48918
Luxbail S.A.	48956	Tages Capital Sicav	48942
Luxbail S.A.	48927	Tale Luxembourg S.à r.l.	48924
L-V Holdings S.à r.l.	48946	The Cardinal Partners Global	48925
Maximouss	48957	THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l.	48939
Nerofin S.A.	48959	Thryn Holding N° 2 S.à r.l.	48927
Newport Finance S.à r.l.	48931	Thryn Holding S.à r.l.	48929
Nordic Cecilia Four S.à r.l.	48934	Tide Infrastructure I S.à r.l.	48930
SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l.	48921	Valico SA	48942
Selectum SICAV - SIF	48921		
SF Group S.A.	48921		

Financière de la charcuterie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.629.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December
before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Financière de la charcuterie JV, société à responsabilité limitée, a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.587 (the Sole Shareholder),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in Financière de la charcuterie, société à responsabilité limitée, a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.629, incorporated on March 2, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1097, page 52626 dated April 30th, 2012 (the Company);

- the articles of association of the Company have been amended for the last time on December 20, 2013, pursuant to a deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1071, page 51404 dated April 28, 2014.

- the Company's capital is set at nine million nine hundred and eighty thousand euro (EUR 9,980,000.-) represented by nine million nine hundred and eighty thousand shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre

par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Financière de la charcuterie JV, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167.587 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Financière de la charcuterie, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167.629, constituée le 2 mars 2012 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097, page 52626 du 30 avril 2012 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 2013, en vertu d'un acte notarié de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071, page 51404 du 28 avril 2014;

- le capital social de la Société est fixé à neuf millions neuf cent quatre-vingts mille euros (EUR 9.980.000,-) représenté par neuf millions neuf cent quatre-vingts mille (9.980.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016052940/100.

(160012726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.926.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE SAINT MERRI INVESTMENTS S.A.», avec siège social au 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122926,

en rectification du procès-verbal de la dernière assemblée générale extraordinaire de la Société, réunie par-devant le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2015, publié au Mémorial C, numéro 2732 du 5 octobre 2015.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, sont restées annexées à l'acte de la prédite assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2015, pour les besoins de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente a exposé ce qui suit:

Que lors de la prédite assemblée générale extraordinaire en date du 28 juillet 2015, il a été omis de préciser dans l'acte la date d'effet comptable de l'opération de réduction de capital social.

Dès lors l'assemblée générale extraordinaire requière le notaire instrumentant de modifier en conséquence la première résolution de la prédite assemblée générale extraordinaire par l'ajout de la phrase suivante:

«L'assemblée générale décide, comme envisagé dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire sous seing-privé du 10 décembre 2014 autorisant le rachat des actions propres ayant eu lieu en date du 15 décembre 2014, que ladite réduction de capital est opérée avec effet comptable au 31 décembre 2014.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 16.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes toutes connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, E. Matera, S. Colin, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38118. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés en rectification du dépôt L150152390

Hesperange, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2016052943/56.

(160011615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

ShelteR Investment Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités Hiereboesch.

R.C.S. Luxembourg B 195.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053240/10.

(160011849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Financial World Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.351.805,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.492.

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ZESTACREST LIMITED, une limited company, ayant son siège social à 2018 Nicosia, Chypre, Stravolos Center, dûment représentée par Madame Katia Roti, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2) Madame Christine VASELLI, sans profession, née le 18 avril 1967 à Rome, demeurant à 17 Avenue de l'Annonciade, Monaco.

dûment représentée par Madame Katia Roti, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

3.- Madame Rosemarie BAHRENS, née le 5 août 1943 à Allestein (Allemagne), demeurant à Perigord II, 6, Lacets St Léon, Monaco,

dûment représentée par Madame Katia Roti, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "FINANCIAL WORLD BUILDING S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72492, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "FINANCIAL WORLD BUILDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 de janvier 2000 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1769 du 23 juillet 2013;

- Que les parties comparantes sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés constatent et acceptent que suite au décès de Monsieur Roberto Vaselli, ayant demeuré à Monaco, Perigord II, 6, Lacets St Leon, Monte-Carlo, intervenu le 4 novembre 2015 à Monaco, son droit d'usufruitier de cinq mille treize (5.013) parts sociales de la Société FINANCIAL WORLD BUILDING S.à r.l." est échu à Madame Rosemarie Bahrens, née le 5 août 1943 à Allestein (Allemagne), demeurant à Monaco, Perigord II, 6, Lacets St. Leon, Monte-Carlo, sans préjudice quant aux règles régissant la dévolution successorale qui trouveront application.

Est ensuite intervenue Madame Christine Vaselli, prénommée, ici représentée par Madame Katia Roti, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

en sa qualité de gérante de Catégorie A, de ladite société «FINANCIAL WORLD BUILDING S.à r.l.», qui déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

ZESTACREST LIMITED; sept mille neuf cent vingt-trois (7.923) parts sociales en pleine propriété.

Madame Christine VASELLI, trois mille deux cent trente-quatre (3.234) parts sociales en pleine propriété et cinq mille treize (5.013) parts sociales en nue-propriété

Madame Rosemarie BAHRENS, cinq mille treize (5.013) parts sociales en usufruit.

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes à faire les démarches nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de huit millions trois cent cinquante et un mille huit cent cinq Euros (EUR 8.351.805,-), représenté par seize mille cent soixante-dix (16.170) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent seize euros et cinquante cents (EUR 516,50) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40189. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052957/66.

(160011912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

Les statuts coordonnés au 18 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016053242/11.

(160011840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Stanley Black & Decker Partnership Japan, Société en Commandite spéciale.

Capital social: JPY 1.028.100,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 183.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053250/10.

(160012578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Stanley Black & Decker Partnership Japan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 183.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053251/10.

(160012539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Sunrise Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 198.200.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE THIRTY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B155.181,

here represented by Mr. Manuel Mouget, employee, with professional address in L-2557 Luxembourg, 7 rue Robert Stümper,

acting as manager of the said company declaring to have the power to bind the company by his single signature.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Sunrise Enterprises S.A., a société anonyme, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B198200, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, dated June 18, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 27th of August 2015, number 2271, page 108.998 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and;

3° Headstart Management Services S.à r.l., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation and resolves to appoint itself as liquidator (the "Liquidator").

4° The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that the Company does not own any Real Estate.

5° In such capacity, the sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

6° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

7° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

8° The Liquidator and sole shareholder have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

9° The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Krystel Stoffel, with professional address in L-2557 Luxembourg, 7 rue Robert Stümper, acting as commissaire à la liquidation;

10° The liquidation is done and finished;

11° Full discharge is granted to the directors of the Company, the Liquidator and commissaire à la liquidation for the execution of their mandates;

12° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the professional address of the commissaire à la liquidation in L-2557 Luxembourg, 7 rue Robert Stümper;

13° Power of attorney is granted to Headstart Management Services S.à r.l., prenamed, for:

- paying any outstanding fee and tax liability incurred by the Company;
- transferring the balance of the bank account to the Company's shareholder;
- closing the bank account(s) of the Company;
- signing and filing the final tax returns of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.181,

ici représentée par Monsieur Manuel Mouget, employé, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 7 rue Robert Stümper,

agissant en sa qualité de gérant de la société déclarant avoir les pouvoirs pour engager cette société par sa seule signature.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Sunrise Enterprises S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198200, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire résident à Petange, en date du 18 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2271 du 27 août 2015 à la page 108.998 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

3° Par la présente, Headstart Management Services S.à r.l., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et décide de se nommer liquidateur (le "Liquidateur")

4° Le comparant, en sa qualité d'associé unique, déclare que la Société ne détient aucun immeuble.

5° En cette qualité, l'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

6° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

7° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

8° Le Liquidateur et associé unique ont parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

9° Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Krystel Stoffel, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

10° Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

11° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, Liquidateur et commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de leur mandat;

12° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse professionnelle du "commissaire à la liquidation", qui est actuellement sis au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

13° Pouvoir de représentation est donné à Headstart Management Services S.à r.l., précité, aux fins:

- de payer tout frais restant dus et dettes d'impôts de la Société;
- de transférer le solde du/des compte(s) bancaire(s) de la Société au profit de l'actionnaire de la Société;
- de clôturer le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société;
- de signer et déposer les déclarations fiscales de clôture de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.600.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016053254/123.

(160012382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

SBD MDGP Partnership Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 172.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053258/10.

(160012464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Selectum SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053263/10.

(160012277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

SF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4798 Linger, 123, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 196.875.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SF GROUP S.A. avec siège social au 38, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.875, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 juillet 2015 sous le numéro 1766.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social actuel de la Société au 123, rue de la Libération, Hall 6B, L-4798 Linger et modification subséquente de l'article 4, premier alinéa, des statuts de la Société.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 123, rue de la Libération, Hall 6B, L-4798 Linger, et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social actuel de la Société est établi dans la Commune de Bascharage.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-Sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053264/48.

(160011348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

SF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 196.875.

—
RECTIFICATIF

La soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'assemblée générale reçu par son ministère pour compte de la société anonyme "SF GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 196.875, en date du 22 décembre 2015, enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 décembre 2015, relation: DAC/2015/22218, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et par conséquent non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans l'unique résolution:

IL Y LIEU DE LIRE:

Version Française:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 123, rue de la Libération, Hall 6B, L-4798 Linger, et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social actuel de la Société est établi dans la Commune de Käerjeng.»

AU LIEU DE:

Version française:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 123, rue de la Libération, Hall 6B, L-4798 Linger, et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social actuel de la Société est établi dans la Commune de Bascharage.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 11 janvier 2016. Relation: DAC/2016/474. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): C.RODENBOUR.

Redange-sur-Attert, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053265/32.

(160011348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Sped-Log AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1120 Wasserbillig, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 68.993.

Im Jahr zweitausendsechzehn, am fünften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "SPEDLOG AG", mit Sitz zu L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg „Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“ unter Sektion B, Nummer 68.993, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 17. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 421 vom 8. Juni 1999 und

dessen Satzung abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch:

- Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 17. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 477 vom 26. Juni 2001.
- Maître Joseph ELVINGER, damals Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 14. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 412 vom 4. Mai 2005.
- den unterzeichnenden Notar, am 18. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 682 vom 09. April 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Regis LUX, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1120 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Axel MARGGRAFF, Jurist, mit beruflicher Anschrift in L-1120 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei; welche Liste von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg nach 196, rue de Beggen, L-1120 Luxembourg.

2. Neufassung des Gesellschaftszweckes.

Gemäß dieser Tagesordnung haben die Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2016, von L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg nach 196, Rue de Beggen, L-1120 Luxembourg zu verlegen und aus diesem Grund Artikel 2 Satz 1 der Statuten der Gesellschaft wie folgt zu fassen:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck wie folgt neu zu fassen und Artikel 4 der Satzung entsprechend anzupassen:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder «an in-und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder », der Erwerb von Wertpapieren jeder «durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Zweck der Gesellschaft ist darüber hinaus, für eigene Rechnung oder Eigenbedarf, der Erwerb von Immobilien zu Anlagezwecken, die Verwaltung und Verpachtung, sowohl im Großherzogtum Luxembourg als auch im Ausland gelegener Immobilien, soweit dies angezeigt ist, auch die Realisierung einer solchen Investition durch Verkauf oder auf andere Weise.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Regis LUX, Axel MARGGRAFF, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 janvier 2016. Relation GAC/2016/276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016053292/71.

(160012080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Tale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 185.365.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société «Tale B.V.» constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social sis au 199, Straatweg, NL-3054 Rotterdam, Pays-Bas, inscrite auprès du «Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register» sous le numéro 817455978, ici représentée par son directeur Monsieur Pascal KLUMPES, demeurant professionnellement à Rotterdam.

Monsieur Pascal KLUMPES est ici non présent mais représenté par Monsieur Fernand SASSEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Tale Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, constituée suivant acte notarié du 06 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1311 du 22 mai 2014.

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.-EUR), divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'un euro (1.- EUR) chacune.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à 23, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

Version anglaise

« **Art. 4. (first sentence).** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version française

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 janvier 2016. Relation: GAC/2016/258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053305/40.

(160011755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

The Cardinal Partners Global, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6442 Echternach, 8, Geessbreck.

R.C.S. Luxembourg B 203.123.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick DOERFEL, indépendant, demeurant au 8, Geessbreck, L-6442 Echternach,
2. Monsieur John BIRCH, retraité, demeurant au 11, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher,
3. THE CARDINAL PARTNERS, LLC, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois de l'Etat de New-York aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 201 West 2nd Street-Suite 7E, New York, New-York 10023-2768, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au «New York State Department of State» sous le numéro 3691737,

tous les trois ici représentés par Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par trois procurations données sous seing privé.

Les prédictes procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «The Cardinal Partners Global».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute activité et service en matière d'intermédiaire commercial.

Dans le cadre de son activité, la société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.600 (douze mille six cents euros) représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que dans les conditions prévues par l'article 189 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Patrick DOERFEL	4.200	4.200
2. John BIRCH	4.200	4.200
3. THE CARDINAL PARTNERS, LLC	4.200	4.200
TOTAUX	12.600	12.600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.600 (douze mille six cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

- Monsieur Patrick DOERFEL, né le 17 octobre 1968 à Wiltz, indépendant, demeurant au 8, Geessbreck, L-6442 Echternach.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 8, Geessbreck, L-6442 Echternach.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Izzate ZEYMOUSSI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 janvier 2016. Relation GAC/2016/383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016053307/110.

(160011772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Luxbail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8006 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016053741/14.

(160012275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Thryn Holding N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.210.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December, before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Felix ROBYNS, of Belgian Nationality, born in Duffel (BELGIUM) on the 20th of December 1962, residing at 47, Napier Avenue, London SW6 3PS (UNITED KINGDOM) duly represented by Mrs Monique GOLDENBERG, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg, on the 9th of December 2015. (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- He holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Thryn Holding N° 2 S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127210, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated April 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1212 of June 20, 2007;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in

particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently, the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Felix ROBYNS, de Nationalité Belge, né à Duffel (BELGIQUE) le 20 décembre 1962 résidant à 47, Napier Avenue, Londres SW6 3PS (ANGLETERRE), ici dûment représentée par Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 9 décembre 2015 (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant précité détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Thryn Holding N° 2 S.à r.l.», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127210, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la 'Société');
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1212 du 20 juin 2007;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour leur mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015. EAC/2015/30436. Reçu soixante-quinze euros= 75 €.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2016053310/90.

(160012650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Thryn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.549.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December, before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Felix ROBYNS, of Belgian Nationality, born in Duffel (BELGIUM) on the 20th of December 1962, residing at 47, Napier Avenue, London SW6 3PS (UNITED KINGDOM) duly represented by Mrs Monique GOLDENBERG, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- He holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Thryn Holding S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122549, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 137 of February 8, 2007;
- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently, the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Felix ROBYNS, de Nationalité Belge, né à Duffel (BELGIQUE) le 20 décembre 1962 résidant à 47, Napier Avenue, Londres SW6 3PS (ANGLETERRE), ici dûment représentée par Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique').

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Thyrn Holding S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122549, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la 'Société');
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 7 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 137 du 8 février 2007;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour leur mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015. EAC/2015/30440. Reçu soixante-quinze euros= 75 €.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2016053311/88.

(160012651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Tide Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.240.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société en date du 30 décembre 2015

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 décembre 2015, EQT Infrastructure II GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (General Partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, a transféré à EQT Infrastructure II Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite simple, constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP015354, avec son siège social au 15 Golden Square, Londres W1F 9JG (Royaume-Uni) et représentée par son associé commandité EQT Services (UK) Limited, le nombre de parts sociales suivantes:

- 2 parts sociales ordinaires;
- 2 parts sociales de catégorie A;

- 2 parts sociales de catégorie B;
- 2 parts sociales de catégorie C;
- 2 parts sociales de catégorie D;
- 2 parts sociales de catégorie E;
- 1 part sociale de catégorie F;
- 1 part sociale de catégorie G;
- 1 part sociale de catégorie H, et;
- 1 part sociale de catégorie I.

En plus du contrat de cession mentionné plus haut, EQT Infrastructure II GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (General Partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, a transféré à CBTJ Financial Resources B.V, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 55299423 avec son siège social au 355, Schiphol Boulevard, bâtiment World Trade Center Schiphol, H-Tower, étage 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et agissant en tant que gérant de EQT Infrastructure II Co-Investment Scheme, le nombre de parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé en date du 30 décembre 2015:

- 141 parts sociales ordinaires;
- 141 parts sociales de catégorie A;
- 141 parts sociales de catégorie B;
- 141 parts sociales de catégorie C;
- 141 parts sociales de catégorie D;
- 141 parts sociales de catégorie E;
- 141 parts sociales de catégorie F;
- 141 parts sociales de catégorie G;
- 141 parts sociales de catégorie H, et;
- 141 parts sociales de catégorie I.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053312/43.

(160011394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Newport Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.596.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Christian Dumolin, born in Kortrijk (Belgium), on 26 October 1945, with address at 3, rue Beerbosstraat, B-8554 Sint-Denijs, Belgium (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of "Newport Finance S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.596, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 9 November 2013, and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 1059 dated April 25, 2014.

The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation.

II. - That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that it can be validly decided on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company, appointment of Mr. Dumolin, the Sole Shareholder as liquidator of the Company and assumption of the remaining debt in an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) by the Sole Shareholder; and
3. Miscellaneous.

The following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive the right to prior notice. The Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda and confirms that it considers being duly convened and therefore agrees to deliberate and votes upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it in liquidation (the “Liquidation”).

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder, Mr. Christian Dumolin, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Sole Shareholder, as Liquidator, will have all powers in order to:

(i) represent the Company during the liquidation proceedings, dispose of all assets, discharge the liabilities and distribute, partially or entirely, the net assets of the Company in kind or in cash to the Sole Shareholder at any time during the liquidation proceedings;

(ii) accomplish any act provided for in Article 145 of the Law and notably to continue the activities of the Company, where opportune;

(iii) withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

(iv) without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises; and

(v) under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder, as Liquidator, declares that all known liabilities of the Company towards third parties have been settled, except one in an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) held by the Sole Shareholder towards the Company, which shall be extinguished automatically by set-off as a consequence of the liquidation of the Company.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years in Munsbach at the former registered office of the Company.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Christian Dumolin, né à Kortrijk (Belgique), le 26 octobre 1945, résidant au 3, rue Beerbosstraat, B-8554 Sint-Denijs, Belgique (l’“Associé Unique”);

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de "Newport Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.596, constituée par un acte reçu par le notaire soussigné le 9 novembre 2013, et publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (le "Mémorial") numéro 1059 en date du 25 avril 2014.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II. - Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. - L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société et nomination de M. Dumolin, l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société et reprise de la dette restante d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) par l'Associé Unique; et
3. Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la placer en liquidation (la "Liquidation").

L'Associé Unique décide de nommer l'Associé Unique, M. Christian Dumolin, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

L'Associé Unique, en tant que Liquidateur, aura tous les pouvoirs pour:

- (i) représenter la Société durant la procédure de liquidation, disposer de tous les actifs, régler le passif et distribuer, de manière totale ou partielle, les actifs nets de la Société en nature ou en numéraire à l'Associé Unique à tout moment durant la procédure de liquidation;
- (ii) accomplir tout acte prévu à l'article 145 de la Loi et notamment poursuivre les activités de la Société, lorsque cela lui semblera opportun;
- (iii) retirer, avec ou sans paiement, tous les droits intangibles, privilégiés, gagés ou hypothéqués, les actions de résiliation, transcription, saisie, opposition ou autres actions d'entrave;
- (iv) sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner toutes les propriétés et droits mobiliers, et aliéner ladite ou lesdites propriété(s) si le cas survenait; et
- (v) sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes ou entités.

L'Associé Unique, en tant que Liquidateur, déclare que toutes les dettes connues de la Société envers des tiers ont été réglées, à l'exception d'une dette d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société, laquelle sera reprise par l'Associé Unique et sera donc éteinte par confusion.

L'activité de la Société a cessé et tous les actifs de la Société sont transférés à l'Associé Unique, qui est personnellement responsable de toutes les dettes et tous les engagements de la Société, y compris celles et ceux qui ne sont pas encore connus; de ce fait, la liquidation de la Société est considérée comme réalisée et clôturée.

L'Associé Unique décharge entièrement les gérants de la Société dissoute pour l'exercice de leurs mandats à compter de ce jour.

Les livres comptables et documents de la Société dissoute seront conservés durant une période de cinq ans à Munsbach à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Pétange au jour figurant en tête du présent.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053145/146.

(160012701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 220.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

In the year two thousand fifteen, the twenty-third day of December,

Before Us, Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Nordic Cecilia Four Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 104028,

here represented by Mrs. Rita Marsico, employee, professionally residing in Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy given under private seal given in Jersey on 21 December 2015.

I. The said proxy, after being signed "ne varietur" shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the shareholder (the "Shareholder") of Nordic Cecilia Four S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 152173 and having a share capital of SEK 268,500 (the "Company").

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 919 of 3 May 2010.

IV. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 9 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1552 of 19 June 2015.

V. The shares held by the Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to all of the ninety-seven (97) Class B Preferred Shares of the Company, with a nominal value of five hundred Swedish Kroners (SEK 500) each, which are held by the Company, being currently suspended.

VI. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of ninety-seven (97) Class B Preferred Shares, with a nominal value of five hundred Swedish Kroners (SEK 500) each (the "Class B Preferred Shares");

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand five hundred Swedish Kroners (SEK 48,500.-) in order to bring it from its current amount of two hundred sixty-eight thousand five hundred Swedish Kroners (SEK 268,500.-) to two hundred twenty thousand Swedish Kroners (SEK 220,000.-) through the cancellation of all of the ninety-seven (97) Class B Preferred Shares held by the Company in its own share capital;

3. Subsequent amendment of Article 8 and Article 10 of the articles of association of the Company, as amended (the "Articles") in order to delete the reference to the Class B Preferred Shares, to delete Article 10.3.1 and to renumber Article 10.3 of the Articles.

VII. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of all of the ninety-seven (97) Class B Preferred Shares.

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to APPROVE the decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand five hundred Swedish Kroners (SEK 48,500.-) in order to bring it from its current amount of two hundred sixty-eight thousand five hundred Swedish Kroners (SEK 268,500.-) to two hundred twenty thousand Swedish Kroners (SEK 220,000.-) through the cancellation of all of the ninety-seven (97) Class B Preferred Shares held by the Company in its own share capital

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholder RESOLVES to amend (version in English):

Article 8 shall now be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at two hundred twenty thousand Swedish Kroners (SEK 220,000.-) , represented by two hundred forty-six (246) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), ninety-seven (97) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), ninety-seven (97) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), and together with the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares (the "Preferred Shares"), being a total of four hundred forty (440) shares of a nominal value of five hundred Swedish Kroners (SEK 500) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholder resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to delete Article 10.3.1. and to renumber Article 10.3.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (EUR 2,400).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Nordic Cecilia Four Limited, une société de droit privé constituée et régie par les lois de Jersey, avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA Channel Islands, inscrite auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 104028,

ici représentée par Madame Rita Marsico, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée à Jersey le 21 décembre 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé (l'«Associé») de Nordic Cecilia Four S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152173 et ayant un capital social de SEK 268.500 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 919 du 3 mai 2010.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 9 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1552 daté du 19 juin 2015.

V. Les parts sociales détenues par l'Associé représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux quatre-vingt-dix-sept (97) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, d'une valeur nominale de cinq cents couronne suédoise (SEK 500) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constat du rachat par la Société de quatre-vingt-dix-sept (97) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, d'une valeur nominale de cinq cents couronne suédoise (SEK 500) chacune (les «Parts sociales Préférentielles de Classe B»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille cinq cents couronne suédoise (SEK 48.500.-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent soixante-huit mille cinq cents couronne suédoise (SEK 268.500.-) à deux cent vingt mille couronne suédoise (SEK 220.000.-) par l'annulation de toutes les quatre-vingt-dix-sept (97) Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par la Société dans son propre capital;

3. Modification de l'Article 8 et Article 10 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux Parts sociales Préférentielles de Classe B.

VII. La partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de constater le rachat par la Société des quatre-vingt-dix-sept (97) Parts Sociales Préférentielles de Classe B.

Deuxième résolution

L'Associé DECIDE de réduire le capital social d'un montant de de quarante-huit mille cinq cents couronne suédoise (SEK 48.500.-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent soixante-huit mille cinq cents couronne suédoise (SEK 268.500.-) à deux cent vingt mille couronne suédoise (SEK 220.000.-) par l'annulation de toutes les quatre-vingt-dix-sept (97) Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par la Société dans son propre capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé DECIDE de modifier (version française):

L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de deux cent vingt mille couronne suédoise (SEK 220.000.-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (246) (les «Parts Sociales Ordinaires»), quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C») et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe C et les Parts Sociales Préférentielles de Classe D («les Parts Sociales Préférentielles») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), étant un total de quatre cent quarante (440) parts sociales d'une valeur nominale de cinq couronne suédoise (SEK 500) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de renuméroter l'article 10 et de rayer l'article 10.3.1.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Marsico, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11811. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053147/148.

(160010945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.202.050,00.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINEQUANON HEALTH CARE S.A. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1263 Luxembourg, 1, Rue Aristide Briand, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 février 2008, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 876 du 9 avril 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte authentique du notaire soussigné reçu le 9 novembre 2015, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2015, numéro 3108.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Claudia SCHWEICH, Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien HERMET, demeurant professionnellement au 61 avenue Victor Hugo, 75116 Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Dorothee CIOLINO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de cent mille cent cinquante euros (EUR 100.050) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent deux mille euros (EUR 2.102.000) au montant de deux millions deux cent deux mille cinquante euros (EUR 2.202.050), par l'émission de cent mille cinquante (100.050) actions nouvelles, composées de cent mille (100.000) actions de Classe A, vingt-cinq (25) actions de Classe V et vingt-cinq (25) actions de Classe D, à la valeur nominale de un euro (EUR 1) avec paiement d'une prime d'émission de dix-sept euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 17,99) pour chaque action nouvelle; souscription des actions nouvellement émises par apport en numéraire; renonciation au droit préférentiel de souscription;

2. Modification subséquente de l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent deux mille cinquante euros (EUR 2.202.050), représenté par deux millions deux cent deux mille cinquante (2.202.050) actions, divisées en:

- i) 2.200.950 Actions de Classe A avec valeur nominale de EUR 1
- ii) 550 Actions de Classe D avec valeur nominale de EUR 1
- iii) 550 Actions de Classe V avec valeur nominale de EUR 1.»

3. Pouvoirs donnés à Madame Claudia Schweich pour effectuer toutes les démarches et publication nécessaires à la validité et opposabilité des résolutions précédentes;

4. Divers.

II. Que ledit ordre du jour a été préparé sur base d'une proposition d'une augmentation maximum du capital social de la Société de EUR 100.050 avec exercice du droit de souscription préférentiel par chacun des actionnaires. Il appert que certains actionnaires ayant choisi de renoncer partiellement ou intégralement à leur droit de souscription préférentiel, le montant maximum de l'augmentation de capital n'est pas atteint.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

IV. La présente assemblée a été convoquée par courrier recommandé avec accusé de réception, envoyé à tous les actionnaires, en date du 3 décembre 2015.

V. Que sur les deux millions cent deux mille (2.102.000) actions émises dont 2.100.950 actions de classe A, 525 actions de classe D et 525 actions de classe V, deux millions cent deux mille (2.102.000) actions dont 2.100.950 actions de classe A, 525 actions de classe D et 525 actions de classe V sont présentes ou représentées à la présente assemblée

VI. Que cent pour cent (100%) des actions émises étant présentes ou représentées, la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-trois euros (EUR 98.653) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent deux mille euros (EUR 2.102.000) au montant de deux millions deux cent mille six cent cinquante-trois euros (EUR 2.200.653), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-trois (98.653) actions nouvelles, composées de quatre-vingt-dix-huit mille six cent trois (98.603) actions de Classe A, vingt-cinq (25) actions de Classe V et vingt-cinq (25) actions de Classe D, à la valeur nominale de un euro (EUR 1), avec paiement d'une prime d'émission de dix-sept euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 17,99) pour chaque action nouvelle.

Souscriptions et Libérations

Tous les actionnaires de la Société procèdent à la souscription proportionnelle des actions, excepté (i) M. Arnaud Dartois, demeurant au 11, rue de Sèvres, F-75006 Paris, ici présent par téléphone et avec son accord, qui déclare avoir renoncé partiellement à son droit préférentiel de souscription relatif aux actions de classe A et exercer son droit préférentiel de souscription pour les autres classes et (ii) la société ADC, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, ayant son siège social au 11, rue de Sèvres, 75006 Paris, France, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 693 753, ici représentée par Monsieur Arnaud Dartois, précité, agissant en qualité de président qui déclare avoir renoncé entièrement à son droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale des actionnaires admet les souscriptions des actionnaires existants et la libération en espèces des actions nouvelles ainsi que de la prime d'émission comme dit ci-après.

Les quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-trois (98.653) actions nouvellement émises sont souscrites par les personnes suivantes:

(i) M. Arnaud Dartois qui déclare souscrire à une (1) action de Classe V et trois (3) actions de Classe D, nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de quatre euros (EUR 4) et le paiement d'une prime d'émission de soixante-et-onze euros quatre-vingt-seize centimes (EUR 71,96).

(ii) DC Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129907, qui déclare souscrire à soixante-treize mille neuf cent dix-neuf (73.919) actions de Classe A, onze (11) actions de Classe V et onze (11) actions de Classe D, nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de soixante-treize mille neuf cent quarante et un euros (EUR 73.941) et le paiement d'une prime d'émission de un million trois cent trente mille deux cent quarante-sept euros (EUR 1.330.247).

(iii) MGR S.A.S. société par actions simplifiée française ayant son siège social au 55, rue de la Fédération, 75015 Paris, France, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 522 587 435, qui déclare souscrire à cinq mille vingt-huit (5.028) actions de Classe A, neuf (9) actions de Classe V et trois (3) actions de Classe D, nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de cinq mille quarante euros (EUR 5.040) et le paiement d'une prime d'émission de quatre-vingt-dix mille six cent soixante et onze euros (EUR 90.671).

(iv) Cyrus Investment Holding, société régie par les lois des Bahamas, ayant son siège social Suite E-2, Union Court Building, Elisabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, inscrite au International Business Companies Act des Bahamas qui déclare souscrire à huit mille sept cent soixante-quatorze (8.774) actions de Classe A nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de huit sept cent soixante-quatorze euros (EUR 8.774) et le paiement d'une prime d'émission de cent cinquante-sept mille huit cent cinquante et un euros (EUR 157.851).

(v) M. Emmanuel Caille, qui déclare souscrire à trois mille deux cent soixante-six actions de Classe A nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de trois mille deux cent soixante-six euros (EUR 3.266) et le paiement d'une prime d'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 58.752)

(vi) M. Benjamin Caille qui déclare souscrire à trois mille deux cent soixante-six actions de Classe A nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de trois mille deux cent soixante-six euros (EUR 3.266) et le paiement d'une prime d'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 58.752).

(vii) M. Guillaume Caille, qui déclare souscrire à trois mille deux cent soixante-six actions de Classe A nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de trois mille deux cent soixante-six euro (EUR 3.266) et le paiement d'une prime d'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 58.752).

(viii) M. Eric Corbier, qui déclare souscrire à quatre actions de Classe D nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de quatre euros (EUR 4) et le paiement d'une prime d'émission de soixante-douze euros (EUR 72).

(ix) M. Aurélien Faré qui déclare souscrire à huit cent quatre-vingt-quinze (895) actions de Classe A, trois (3) actions de Classe V et trois (3) actions de Classe D, nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de neuf cent un euros (EUR 901) et le paiement d'une prime d'émission de seize mille deux cent un euros (EUR 16.201).

(iv) Mme Brigitte Caille qui déclare souscrire à cent quatre-vingt-neuf (189) actions de Classe A, une (1) action de Classe V et une (1) action de Classe D, nouvellement émises et les libérer intégralement par le versement en numéraire de

cent quatre-vingt-onze euros (EUR 191) et le paiement d'une prime d'émission de trois mille quatre cent quarante et un euros (EUR 3.441).

Les déclarations de souscription et de renonciation, après avoir été paraphées ne varient par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Le montant total d'au moins un million huit cent soixante-treize mille quatre cent soixante-trois euros quatre-vingt-seize cents (EUR 1.873.463,96) est à la disposition de la Société, comme il en a été attesté au notaire signataire du présent acte.

L'ensemble des quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-trois (98.653) actions nouvellement émises ont été intégralement payées par les souscripteurs repris ci-dessus par apport en numéraire de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-trois euros (EUR 98.653) soit (i) un apport en numéraire de quatre-vingt-dix-huit mille six cent trois euros (EUR 98.603) relatif à l'émission de quatre-vingt-dix-huit mille six cent trois (98.603) actions de classe A, (ii) un apport en numéraire de vingt-cinq euros (EUR 25) relatif à l'émission de vingt-cinq (25) actions de classe D, (iii) un apport en numéraire de vingt-cinq euros (EUR 25) relatif à l'émission de vingt-cinq (25) actions de classe V.

Le solde est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La résolution est adoptée avec 100% des voix en faveur de ladite résolution, 0% des voix en sa défaveur et 0% abstention (s).

Deuxième résolution

En relation avec les deux résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un montant de deux millions deux cent mille six cent cinquante-trois euros (EUR 2.200.653), représenté par deux millions deux cent mille six cent cinquante-trois (2.200.653) actions, divisées en:

- i) 2.199.553 Actions de Classe A avec valeur nominale de EUR 1
- ii) 550 Actions de Classe D avec valeur nominale de EUR 1
- iii) 550 Actions de Classe V avec valeur nominale de EUR 1.»

Les paragraphes suivants de l'article 6 restent inchangés.

La résolution est adoptée avec 100% des voix en faveur de ladite résolution, 0% des voix en sa défaveur et 0% abstention (s).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner pouvoir à Madame Claudia Schweich pour effectuer toutes les démarches et publication nécessaires à la validité et opposabilité des résolutions qui précèdent.

La résolution est adoptée avec 100% des voix en faveur de ladite résolution, 0% des voix en sa défaveur et 0% abstention (s).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claudia Schweich, Sébastien Hermet, Dorothee Ciolino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC/2015/40944. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053267/154.

(160011956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.603.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

THL (CCD), L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, with registration number WK-27944 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Monique Drauth, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *ne varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it holds all the shares in the share capital of THL CCD I (Luxembourg) S.a.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141603, (the Company);

II. That the Company was incorporated on 11 September 2008, pursuant to a deed drawn up by Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2404 of 2 October 2008. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since that date.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing person's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) qui restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

THL (CCD), L.P., une société en commandite organisée et existant selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social est établi à Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dont le numéro d'immatriculation est WK-27944 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Mme Monique Drauth, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il possède toutes les parts sociales dans le capital social de THL CCD I (Luxembourg) S.a r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141603 (la Société);

II. Que la Société a été constituée le 11 septembre 2008 suivant un acte dressé par Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2404 du 2 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur a pouvoir d'accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches précisément définies.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser tous les actifs de la Société dans les meilleures conditions, et de payer toutes les dettes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de quelque forme qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, qui est connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Drauth, Delvaux agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/137. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053329/119.

(160011513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Tages Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.328.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1651 du 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2016053319/12.

(160012169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Valico SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 62.314.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "VALICO S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 62.314 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 18th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 211 of April 3rd, 1998.

The Meeting is presided by Mr. Christian MERCENIER, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laurence CHRISTIANY, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de “VALICO S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.314, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 3 avril 1998.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian MERCENIER, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MERCENIER, L. CHRISTIANY, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 janvier 2016. 2LAC/2016/54. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053341/109.

(160011405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**Duff & Phelps (Luxembourg) Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.519.

In the year two thousand sixteen, on the fifth day of January.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed,

is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l., KPLMC for short, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich, incorporated by a deed of Maître Anja HOLTZ, notary then residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), dated 18th November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 515, on 10th March 2016 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.519 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 24th September 2015, pursuant to a deed of Maître Karine REUTER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2851, on 16th October 2015;

There appeared:

FIFTH AVE PARTICIPATIONS, S.à r.l, a limited company incorporated and governed by the laws of the Luxembourg, having its registered office at L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.043, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Thibault DAXHELET, employee, with professional address in L-1942 Luxembourg, 488, route de Longwy, by virtue of a proxy given on December 29th, 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the company from “Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l.” to “Duff & Phelps (Luxembourg) Management Company S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the current version of article 1 of the Articles, which shall read as follows:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Duff & Phelps (Luxembourg) Management Company S.à r.l.»».

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and three hundred EUROS (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mil seize, le cinq janvier.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S’est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire (l’«Assemblée») de la société Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l., en abrégé KPLMC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, rue d’Eich, L-1461 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 515 du 10 mars 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.319 (la “Société”). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du Maître Karine REUTER, préqualifiée, en date du 24 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2851 le 16 octobre 2015;

A Comparu:

FIFTH AVE PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée y constituée selon les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social à 6, Montée Pilate, L-2336 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.043, en sa qualité d’associé unique de la société (ci-après l’“Associé Unique”).

ici représentée par M. Thibault DAXHELET, salarié, demeurant professionnellement à L-1942 Luxembourg, 488, route de Longwy, en vertu d’une procuration signée en date du 29 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Première résolution

L’associé unique décide de modifier le nom de la société “Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l.” en «Duff & Phelps (Luxembourg) Management Company S.à r.l.».

Deuxième résolution

L’associé unique décide de modifier l’article 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Duff & Phelps (Luxembourg) Management Company S.à r.l.»».

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents EUROS (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant, par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signés: T. DAXHELET, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/352. Reçu soixante-quinze euros 75.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053702/91.

(160012467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Innit International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016053682/14.

(160012775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

L-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 201.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jungerlinster, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016053710/11.

(160012167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Leveraged Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.949.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

L.C.H. Investments N.V., a company existing under the Curaçao Laws, with its registered office at Curaçao, John B. Gorsiraweg, 14, Curaçao and registered with The Trade and Companies Register of Curaçao under number 4820,

here represented by Mr. Reynald LOUTSCH, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on November 18th, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LEVERAGED CAPITAL HOLDINGS S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 16th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2 of January 3rd, 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 156.949. The Articles have not been amended since then,
- that the capital of the Company is fixed at EIGHTEEN THOUSAND US DOLLARS (18,000.- USD) represented by ONE HUNDRED EIGHTY (180) shares with a par value of ONE HUNDRED US DOLLARS (100.- USD) each, all fully paid-up;
- that the appearing party, prenamed, became the sole owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 9th, 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company’s activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 9th, 2015 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company’s liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company’s manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

No confusion of patrimony between the dissolved company and the asset of, nor the reimbursement to the sole shareholder can be made, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand ninety-five euro (EUR 1,095.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

L.C.H. Investments N.V., une société régie par les lois de Curaçao Laws, ayant son siège social à Curaçao, John B. Gorsiraweg, 14, Curaçao immatriculée auprès du register de commerce de Curaçao sous le numéro 4820,

ici représentée par Monsieur Reynald LOUTSCH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LEVERAGED CAPITAL HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 3 janvier 2011 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.949. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à NEUF MILLE LIVRES DOLLARS US (18.000,- USD) représenté par CENT QUATRE VINGT (180) parts sociales d'une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100,- USD) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, pré-qualifiée, est devenue la seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 9 décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 9 décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.095,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. LOUTSCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016053711/109.

(160013286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.562.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LINK MULTIPLE 2010 S.C.A., établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 152.562, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1098 du 26 mai 2010. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire ci-dessus mentionné, en date du 24 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2327 du 29 octobre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président).

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de LINK MULTIPLE S.à r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LINK MULTIPLE S.à r.l., gérant commandité démissionnaire, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B69423.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 141 et 151 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge au gérant commandité, au conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises de ladite société en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) sont à charge du liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 décembre 2015. 2LAC/2015/29950. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053712/77.

(160012352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Les Restaurants du Majestic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Schleif, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 98.288.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Marc REILES, cuisinier, demeurant à L-9560 Wiltz, 19, Rue du X Septembre.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme "LES RESTAURANTS DU MAJESTIC S.A.", ayant son siège à L-9654 Schleif, Maison 2, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 15 septembre 2000, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour

2) Que la société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 98.288.

Le capital social de la Société est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros virgule soixante-neuf (30.986.69-EUR) entièrement libéré, divisé en mille deux cent cinquante (1250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros virgule soixante-dix-huit (24.78.- EUR) chacune.

3) Qu'en tant qu'actionnaire unique il décide de procéder à la dissolution et la liquidation de la société anonyme LES RESTAURANTS DU MAJESTIC S.A. avec effet immédiat et se désigne comme liquidateur de la société;

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles

4) Qu'il décide d'acter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur donne décharge pour la gestion jusqu'à ce jour.

5) Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme LES RESTAURANTS DU MAJESTIC S.A.

Qu'il approuve la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2015. Le bilan de ladite société restera, après avoir été signé «NE VARIETUR» par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Que la société anonyme LES RESTAURANTS DU MAJESTIC S.A. est dissoute par l'effet de sa volonté, qu'elle cessera d'exister avec effet ce jour, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les actions, il est investi de tout l'avoir actif et passif de la société dont il accepte expressément de recueillir les biens et de prendre en charge les dettes en nom personnel de manière illimitée et que la liquidation de la société anonyme LES RESTAURANTS DU MAJESTIC S.A. se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

6) Qu'il décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-9560 Wiltz, 19, Rue du X Septembre.

Pour le dépôt et la publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Reiles M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 08 janvier 2016. Relation: DAC/2016/392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2016053726/49.

(160013023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

LMA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 516.100,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.032.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

MAP 86 Segregated Portfolio, as segregated portfolio of LMA SPC, a Cayman Islands Segregated Portfolio Company, having its registered address at c/o Walkers Corporate Services Ltd, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Krisztina ANTAL, employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy under private seal dated December 10th, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the shares of LMA (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2633 Luxembourg, 6D, route de Treves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.032, incorporated under Luxembourg Laws, pursuant to a notarial deed dated February 9th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 904 on April 30th, 2010 (the Company). The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of May 17th, 2013, published in the Mémorial C, number 1686 on July 13th, 2013 (the Company).

2. The share capital of the Company is established at five hundred sixteen thousand one hundred United States Dollars (USD 516,100), represented by two hundred fifty eight thousand and fifty (258,050) shares with a nominal value of two United States Dollar (USD 2) each.

3. The Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

4. The Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

5. Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

6. The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and according to the balance sheet as at December 8th, 2015, perfectly knows the financial situation of the Company;

7. The Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates up to the present day;

8. The books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 6D, Route de Trèves, L-2633 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand sixty five Euros (EUR 1,065.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix décembre,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

MAP 86 Segregated Portfolio, un compartiment du portefeuille (segregated portfolio) de LMA SPC, une Société de Portefeuille à Compartiments (Segregated Portfolio Company) des Iles Caïmans, ayant son siège social à a/s Walkers Corporate Services Ltd, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans (l'As-socié Unique),

ici représentée par Madame Krisztina ANTAL, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de LMA (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152.032, qui a été constituée suivant acte notarié du 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 904 du 30 avril 2010 (la Société). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 1686 du 13 juillet 2013.

2. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent seize mille cent Dollars des États-Unis (USD 516.100,-), représenté par deux cent cinquante-huit mille cinquante (258.050) parts sociales d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis (USD 2) chacune.

3. Par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat

4. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

5. La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

6. La comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et au vu du bilan de la Société en date du 8 décembre 2015, de la situation financière de celle-ci;

7. La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

8. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6D, Route de Trèves, L-2633 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille soixante cinq euros (EUR 1.065,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ANTAL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39721. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016053729/102.

(160013030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Lokai Consulting S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.237.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Broadgate Fiduciaries New Zealand Limited, une société de droit néozélandais ayant son siège social au 17b Farnham Street, Parnell, Auckland, 1052, (Nouvelle Zélande), inscrite auprès du «New Zealand Companies Office» sous le numéro 4400018, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représenté par Madame Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, ci-après nommée «le mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme «LOKAI CONSULTING S.A.», ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro B 172.237, ci-après dénommée «la Société», a été constituée en date du 16 octobre 2012, par acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2847 du 23 novembre 2012, et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 309 (trois cent neuf) actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et 1 (une) action de classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), entièrement libéré;

- Que toutes ces actions sont émises sous forme nominative;

- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de mettre la Société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique désigne comme liquidateur de la Société, la société TILMAN LIMITED ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 350556, qui a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société RENBILT LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 352091, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que la société Essedi Partners S.à r.l., ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est désignée comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HALSDORF, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016053730/71.

(160013095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Luxbail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8006 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.650.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “LUXBAIL S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.650, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1773 du 28 juillet 2007, les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Alexia UHL; juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Rachel BERNARD, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transférer du siège social de la société à L-8006 Strassen, 45, route d'Arlon avec effet immédiat;
 2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire
 3. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
 4. Nomination de la société “CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES S. à R.L.” en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le “Liquidateur”);
 - 4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
 5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-8006 Strassen, 45, route d'Arlon et de modifier subséquemment le premier paragraphe de l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-duché du Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Strassen sur décision du conseil d'administration. Il peut être créé, sur décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Unis “CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES S. à R.L”, établie et ayant son siège social à L-8006 Strassen, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.028, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la “Loi”).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, J. DEMELIER-MOERENHOUT, R. BERNARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053739/97.

(160012268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Luxbail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 129.650.

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “LUXBAIL S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8006 Strassen, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.650, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1773 du 28 juillet 2007, les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Monique GOERES; employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Monsieur Daniel PIANON, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rectification du point 4 de l'ordre du jour de l'acte de mise en liquidation tenu en date du 24 décembre 2015 pour nommer en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la société.

- Monsieur Gad David ELFASSY, gérant, né le 10 août 1963 à Haïfa (Israël), demeurant à F-57600 Forbach, 23A Faubourg Sainte Croix,

- Monsieur Alain Louis LANG, gérant, né le 18 février 1959 à Merlebach (France), demeurant à F-57500 Saint-Avold, 2Bis Passage des Poilus en remplacement de la société “Centre Général d'Expertises Comptables S. à R.L.»

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier le point 4 de l'ordre du jour de l'acte de mise en liquidation tenu en date du 24 décembre 2015 pour nommer en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la société:

- Monsieur Gad David ELFASSY, gérant, né le 10 août 1963 à Haïfa (Israël), demeurant à F-57600 Forbach, 23A Faubourg Sainte Croix,

- Monsieur Alain Louis LANG, gérant, né le 18 février 1959 à Merlebach (France), demeurant à F-57500 Saint-Avold, 2Bis Passage des Poilus en remplacement de la société «Centre Général d'Expertises Comptables S.à R.L.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. PIANON, M. GOERES, J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/698. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053740/68.

(160012268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Maximouss, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 167.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016053748/14.

(160012107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Spaass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 14A,

R.C.S. Luxembourg B 117.837.

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Barend dit Bas SCHAGEN, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-7433 Grevenknapp, Maison 14A,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Spaass», avec siège social à L-8606 Bettborn, 22A, rue Principale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 117.837, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1741 du 18 septembre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que suite à une (1) cession de part sociale faite sous seing privé en date du 27 octobre 2014, les cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont détenues par Monsieur Barend dit Bas SCHAGEN, prénommé.

Cette cession de parts est approuvée conformément aux statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le susdit cessionnaire est le propriétaire des parts sociales lui cédées à partir du jour de la cession.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du gérant Monsieur Carlo BIREL, et confirme à la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Barend dit Bas SCHAGEN, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-7433 Grevenknapp, Maison 14A.

«Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société vers L-7433 Grevenknapp, Maison 14A et de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune du Boevange-sur-Attert.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bas SCHAGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 janvier 2016. Relation GAC/2016/385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016053904/57.

(160012291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Spaass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 14A,

R.C.S. Luxembourg B 117.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016053905/11.

(160012318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Nerofin S.A., Société Anonyme,
(anc. STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.).
 Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
 R.C.S. Luxembourg B 150.730.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einunddreißigsten Dezember,
 Vor der Notarin Maître Anja HOLTZ, mit Kanzleisitz in Esch-sur-Alzette,
 ist erschienen

der alleinige Aktieninhaber der STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A., mit Sitz in 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (Sitz aufgekündigt nicht verlegt), die STAEDEL HANSEATIC AG, Aktiengesellschaft Schweizer Rechts mit Sitz in CH-6330 Cham, Seestrasse 1, zeichnungsberechtigter Vertreter Herr Rolf FENNER, geboren am 13. Mai 1951 in Küsnacht, Schweiz, wohnhaft in Bern, Schweiz.

Die Aktiengesellschaft (société anonyme) STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A., mit Sitz in 56, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (Sitz aufgekündigt nicht verlegt) ist im Handelsregister des Grossherzogtum Luxemburg (RCSL) unter der Nummer B 150730 eingetragen. Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des Notars Carlo WERSANDT am 25. November 2009, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C Nummer 398 vom 24. Februar 2010, Seite 19058 und folgende. Die Statuten wurden mehrmals abgeändert.

Der zeichnungsberechtigte Vertreter des alleinigen Aktieninhabers ist bei der Unterschrift durch Frau Aline Bastien, Ehefrau Gillen, wohnhaft in Ehlerange, vertreten; dies laut Vollmacht ausgestellt am 11. November 2015 in Cham. Die Vollmacht verbleibt als Anhang an der vorliegenden Urkunde nach Abzeichnung ne varietur.

Der alleinige Aktieninhaber läßt die nachfolgenden Beschlüsse fassen:

Erster Beschluss

Die Gesellschaftsbezeichnung wird forthin NEROFIN S.A. lauten.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den obigen Beschluss wird der Artikel 1 der Satzung wie folgt geändert:

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts (Société Anonyme, kurz „S.A.“) und führt den Namen

NEROFIN S.A.

(...)

Es stehen keine weiteren Beschlüsse zur Diskussion.

Die Kosten der Urkunde werden auf ungefähr 900,00 € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in der Kanzlei der amtierenden Notarin am eingangs erwähnten Datum.

Nach Verlesen und Erklären durch den amtierenden Notar wurde die Urkunde nebst Anlagen unterschrieben.

Signé: A. Bastien, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2016. EAC/2016/43. Reçu soixante-quinze euros= 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2016053910/41.

(160012652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Stenat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker.

R.C.S. Luxembourg B 81.707.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Domenico LOCOROTONDO, retraité, né à Noci (Italie), le 20 mars 1946, demeurant à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker.

2. - Patricia FORSTER, sans état, née à Woolwich (Royaume-Uni), le 5 septembre 1955, demeurant à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker.

Les comparants requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

- STENAT SARL, avec siège social à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 81 707 a été constituée suivant acte du notaire Tom METZLER alors de résidence à Luxembourg en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1005 du 14 novembre 2001, modifiée suivant acte Tom METZLER alors de résidence à Luxembourg du 26 avril 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1066 du 12 juillet 2002, modifiée suivant acte Tom METZLER alors de résidence à Luxembourg du 26 avril 2013, publié au dit Mémorial, Numéro 1521 du 26 juin 2013.

- Son capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent-vingt-quatre (124.-) euros chacune.

- Les comparants représentés comme il est dit ci-avant sont propriétaires des cent (100) parts de ladite Société et ont décidé de la dissoudre et liquider, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, ils prononcent en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Les associés déclarent avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.

Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Ils reconnaissent avoir été informés par le notaire sur la portée de cela et déclarent persister dans leur intention.

Ils régleront également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé des comparants.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, professions et domicile, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16

Signé: Locorotondo, Forster et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2016053912/45.

(160013177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.